



## Résilier un mandat de vente ; quel délai de préavis ?

Par **anisa73**, le **06/01/2009** à **09:55**

bonjour,

j'ai souscrit le 30/10/2008 un contrat de vente exclusif pour ma maison avec la Sté Guy Hoquet (mandat 457). si je souhaite résilier ce contrat, il est indiqué "au terme de la période irrévocable de 3 mois, par LR/AR avec préavis de 15 jours". j'ai fait une modification le 1/12/08 pour mettre le prix à la baisse et je viens de me rendre compte qu'ils ont édité un nouveau mandat, sous n° 487 ! ne devaient-ils pas conserver le même numéro de mandat qu'à l'origine, ne s'agissant que d'une baisse de prix de vente, et comment faire maintenant si je souhaite résilier ce mandat ? la date du contrat d'origine (30/10) est elle valable ou celle de la modification (1/12) ? j'ai comme l'impression que je me suis faite avoir ! d'avance merci de vos précisions. bien cordialement.